



I ♥ CFTC^{DGFIP} 62

C. A. P. Locale
du 8 novembre 2013

Liste d'aptitude au grade ce Contrôleur des Finances Publiques

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 8 novembre 2013. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 14 h 45 . La Présidence était assurée par Mme Andrée Ammirati, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par F O DGFIP 62 en la personne de M. Jacques Régnier.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

- 1°: Approbation des procès verbaux des CAP des 5 j uillet et 13 septembre 2013
- 2°: liste d'aptitude au grade de contrôleur des Fi nances Publiques pour l'année 2014

Compte rendu des représentant(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Anne-Laure Waguet

Gabriel Gaillard

Johann Waeles

S I P de Calais

R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Trésorerie de Vimy

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER

<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

1°: Approbation des procès verbaux des CAP des 5 juillet et 13 septembre 2013

Ces 2 procès verbaux n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DGFIP 62 a voté POUR l'approbation de ces 2 P V

2°: liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2014

Au total, 175 collègues de catégorie C ont postulé cette année sur la liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques. Il y en avait 220 l'année dernière. Le (la) plus âgé(e) est né(e) en 1950 et a 63 ans, le(la) plus jeune est né(e) en 1981 et a 32 ans. 31,50 % des postulants sont des hommes et 68,50 % des femmes. 32 % des postulants sont originaires de la Filière Fiscale et 68 % de la Filière Gestion Publique.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 17 collègues en catégorie « excellent », 12 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, soit 146 en catégorie « à revoir ». Ce qui donne environ 1 chance/10 à un(e) postulant(e) d'être retenu(e) comme « excellent » au niveau départemental . On perçoit bien là le terrible impact des restrictions budgétaires sur les possibilités de promotion dans nos services.

Parmi les 17 collègues retenus « excellents » par la direction, 13 sont originaires de la Filière Fiscale , 4 de la Filière Gestion Publique. Le (la) plus jeune à 38 ans et le (la) plus âgé(e) 57 ans. La moyenne d'âge s'établit à environ 47 ans. Il y a 12 collègues féminines et 5 collègues masculins.

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour définir le classement des collègues retenus par elle comme « excellent » Il s'agit de l'aptitude, des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle voir géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par le postulant(e). De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation des candidat(e)s.

La notation et les appréciations sont aussi des éléments capitaux lors de l'entretien notation. La note chiffrée de 0,06 est quasiment indispensable pour pouvoir prétendre à une liste d'aptitude. Compte tenu des quotas de notation , l'exercice se révèle très difficile. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire appel de la notation .

CFTC DGFIP 62 tient à rappeler une notion importante, voir capitale dont la direction a fait état au cours de cette réunion : le (la) collègue qui est nommé(e) contrôleur des finances publiques par liste d'aptitude et qui refuserait l'affectation qui lui serait proposée doit savoir que son emploi de cadre C devient alors disponible et qu'il (elle) sera alors affecté(e) A L D (A La Disposition) du Directeur sur le département.

Plusieurs dossiers de collègues postulant à la liste d'aptitude ont été rejetés par la direction au motif qu'ils (elles) sont soit trop jeunes, soit trop âgé(e)s. La direction a déclaré que pour les trop âgés il n'y a plus vraiment d'espoir avant l'âge de la retraite et que pour les plus jeunes, ils sont invités à passer le concours si ils sont pressés !!! Nous n'avons pas la même vision des choses en la matière.

569 collègues de catégorie C avaient potentiellement la possibilité de postuler pour cette liste d'aptitude de C en B. 175 dossiers d'inscription sur cette liste d'aptitude ont été déposés par les collègues cadres C.

Sur ces 175 dossiers, 105 dossiers ont été défendus par les organisations syndicales présentes à cette CAP, soit 58 % par FO DGFIP 62, 19 % par CFTC DGFIP 62, 15 % par SNUI DGFIP 62 et 11 % par CGT DGFIP 62.

CFTC DGFIP avait préparé avec beaucoup de sérieux et d'implication la défense de chaque dossier que nos adhérents et sympathisants nous avaient confiés. Après plus de 3 heures de débats complexes au cours desquelles chaque dossier de candidature a été appelé, la direction nous a communiqué son projet final.

L'an dernier, 23 collègues avaient obtenus leur promotion de contrôleur après la tenue de la CAP Nationale, le département du Pas de Calais ayant proposé une liste de 36 candidats.

Cette année, elle propose donc le classement de 29 postulant(e)s dans la catégorie excellent. La direction a retenu 8 collègues dans la catégorie Très bon. **Il restera malheureusement 138 collègues laissés pour compte en cette triste catégorie à revoir.**

Notion importante : la CAP Nationale définira au final la liste définitive des collègues retenus pour l'avancement au grade de contrôleur des finances publiques dans un avenir non encore défini.

CFTC DGFIP 62 a soutenu et défendu avec son efficacité habituelle tous les dossiers qui lui ont été confiés. Parmi ces dossiers, 5 ont été classés excellents dont 2 étaient à l'origine classés « à revoir » par la direction, et nous avons obtenu après maintes discussions leur reclassement en catégorie « excellent » sans passer par la catégorie « très bon ». Ce qui prouve bien que le gros travail préparatoire à cette CAP a porté ses fruits. Dans l'avenir, n'hésitez pas, chères et chers collègues à confier vos dossiers de soutenance à la liste d'aptitude de C en B à vos élu(e)s CFTC DGFIP 62.

CFTC DGFIP 62 a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent.

Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, bien au contraire, mais nous avons **voté contre l'exclusion d'une très grande majorité d'entre eux** laissés pour compte sur le terrain de la triste catégorie à revoir. En effet, se faire traiter « d'à revoir », quand on connaît l'implication professionnelle des agents concernés, c'est vraiment affligeant, consternant et injuste.

CFTC DGFIP 62 a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.

CFTC DGFIP 62 a par contre refusé de participer au vote concernant la catégorie « à revoir ».

En effet, nous ne souhaitons absolument pas participer à un vote concernant cette triste appellation d'origine « Dégéfiplienne » que nous trouvons totalement désobligeante à l'égard des collègues concernés. Il serait vraiment souhaitable que la DGFIP change cette appellation qui dévalorise et démobilise les personnes concernées. Nous en avons fait part à la direction, en demandant d'utiliser plutôt une appellation « non retenue », mais, elle trouve l'appellation « à revoir » très bien ainsi.

Donc, chères et chers collègues « à revoir », vous pouvez dire, pour cette année, tout au moins, **au revoir** à votre promotion. Mais, ne lui dites pas « **Adieu** », les élu(e)s CFTC DGFIP 62 sont et restent à votre disposition pour la prochaine CAP de liste d'aptitude de C en B de l'année 2014.

CFTC DGFIP 62 adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.